



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**LIEN AVEC LES UNIVERSITES, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES
D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN SANS EQUIPEMENT RUE EVRARD PERE A
ISBERGUES (62330) - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE
THYSSENKRUPP ELECTRICAL STEEL UGO" - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1**

Vu la décision n° 2023_733 en date du 8 novembre 2023 par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a autorisé la signature, d'une convention d'occupation précaire avec la société THYSSENKRUPP ELECTRICAL STEEL UGO, S.A.S., dont le siège social se trouve à Isbergues (62330), rue Roger Salengro, spécialisée dans l'activité de fabrication, transformation et la vente d'aciers et produits métallurgiques de manutention portuaire et matériaux de construction ayant pour objet la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 13 865 m², cadastré AD 397 situé à Isbergues (62330), rue Evrard Père pour une durée du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2025 pour le stockage supplémentaire liés à sa matière première de bobines d'acier pendant des travaux de modernisation d'un site situé en Allemagne,

Considérant que la société demande la prolongation de la mise à disposition le temps de l'achèvement des travaux, à savoir jusqu'au 30 septembre 2026.

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant n°1 à la convention d'occupation précaire avec la société ayant pour objet de prolonger la durée de la convention d'occupation précaire concernant la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 13 865 m², cadastré AD 397 situé à Isbergues (62330), rue Evrard Père à compter du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 30 septembre 2026,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de approuver les modalités de mise à disposition (en ce compris les procès-verbaux prévu à l'article L1321-1 et suivants du CGCT), d'utilisation, de gestion ou d'entretien des biens ou équipements communautaires ; Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°1 à la convention d'occupation précaire avec la société THYSSENKRUPP ELECTRICAL STEEL UGO, dont son siège social se trouve à Isbergues (62330), rue Roger Salengro, ayant pour objet de prolonger la durée d'occupation précaire concernant la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 13 865 m², cadastré AD 397 situé à Isbergues (62330), rue Evrard Père à compter du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 30 septembre 2026, selon le projet de convention annexée à la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **25 SEP. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 SEP. 2025**

Et de la publication le : **26 SEP. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVENANT N°1

Entre les soussignés :

La **Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**, ayant son siège à l'Hôtel Communautaire 100 avenue de Londres à Béthune (62400) représentée par son Président, Monsieur Olivier GACQUERRE, dument autorisé par décision n° 2025-556 en date du 14 août 2025.

Ci-après désignée le « Propriétaire », d'une part

Et la société THYSSENKRUPP ELECTRICAL STEEL UGO, S.A.S.U. créée le 16 décembre 1997, au capital de 5 234 760,00 €, représentée par Monsieur Nicolas CAUDERLIER en qualité de Directeur général, dont le siège social se trouve à Isbergues (62330), rue Roger Salengro, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 414 814 798 RCS ARRAS.

Ci-après désignée « l'occupant » d'autre part

Préambule :

Vu la décision n° 2023_733 en date du 8 novembre 2023 par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a autorisé la signature, d'une convention d'occupation précaire avec la société THYSSENKRUPP ELECTRICAL STEEL UGO, S.A.S., exerçant la transformation de l'acier, pour la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 13 865 m², cadastré AD 397 situé Rue Evrard Père à Isbergues (62330), pour une durée du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2025 pour le stockage supplémentaire liés à sa matière première de bobines d'acier pendant des travaux de modernisation d'un site situé en Allemagne.

Aujourd'hui, la société demande la prolongation de la mise à disposition le temps de l'achèvement des travaux en Allemagne à savoir jusqu'au 30 septembre 2026.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention d'occupation précaire jusqu'au 30 septembre 2026.

Article 2 : Durée de la convention:

A compter du 1^{er} octobre 2025, la convention d'occupation précaire est poursuivie jusqu'au 30 septembre 2026.

Article 3 : Redevance d'hébergement :

Le montant de la redevance annuelle reste inchangé.

Les autres clauses de la convention d'occupation précaire demeurent en tout point inchangées.

Fait en 2 exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

A Béthune, le

L'occupant,

S.AS. THYSSENKRUPP ELECTRICAL
STEEL UGO,

Le Directeur Général,

Nicolas CAUDERLIER

Le Propriétaire,

La Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué

Jean-Michel DUPONT



AD-152



BOGAERT
& ASSOCIÉS

GÉOMÈTRES-EXPERTS

Département du Pas-de-Calais

Commune de Isbergues

Section AD

Rue Evrard Père

SASU EURODOCKS SERVICES

PLAN DE PIQUETAGE
PLAN PARCELLAIRE

Système de projection affine :
Système de projection planimétrique : Lambert CC30 rattaché au GPS Terria

Modifications	Date	Auteur
Création du plan	05/09/2023	Mme GILLOT (gaelon.gonnere@cabinchogier.fr)

Sighe Social & RHUME
Techniques & Culture
Rue de la République 89
62414 BEFFESME CÉDEX
FR 03 21 57 30 54
Email : boisnet.sigmet@club-internet.fr

Agence de DUNKERQUE
21, Rue Nelson Tchernom
59100 Dunkerque
FR 03 20 66 76 73

Agence de LILLES
6, Rue Ross Caye
59200 LILLES
FR 03 20 66 76 73

GEOMETRE-EXPERT
BOISNET SIGMET
10, rue de la République
59100 Dunkerque



Agence de DUNKERQUE
52, Rue Henri Terquem
59140 DUNKERQUE
Tél : 03.28.66.76.79

GÉOMÈTRE-EXPERT